



Jeudi 2 mars 2023

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Convention régionale pour l'égalité dans le système éducatif

Ce jeudi 2 mars, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Recteur de la région académique, ont signé la convention régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le système éducatif avec treize autres signataires : le Président de la Région, la Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la Rectrice de l'académie de Nice, les Présidents des universités d'Aix-Marseille, de Côte d'Azur, de Toulon, d'Avignon, le Directeur de l'École Supérieure d'Art et de Design de Toulon Provence Méditerranée, le Directeur de l'Institut Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée, le Directeur de l'École Supérieure d'Art d'Avignon, le Directeur de l'antenne de Gardanne des Mines de Saint-Étienne, la Directrice Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, la Directrice Régionale des Affaires Culturelles.

L'éducation, un enjeu prioritaire pour développer l'égalité

L'égalité entre les femmes et les hommes a, à nouveau, été déclarée grande cause du quinquennat. L'éducation constitue un pilier important pour diffuser une culture de l'égalité, favoriser la mixité des métiers et prévenir toutes formes de violences sexistes et sexuelles. Cela nécessite de mettre en place des actions qui concernent l'ensemble des enseignements et des activités éducatives à tous les âges de la scolarité.

La convention régionale pour l'égalité dans le système éducatif : un outil indispensable pour développer une approche partenariale et intégrée de l'égalité au plus près des jeunes

La convention régionale pour l'égalité dans le système éducatif décline en région Provence-Alpes-Côte d'Azur les grands axes de la convention cadre nationale. Il s'agit d'aller plus loin dans l'éducation des jeunes à l'égalité, dans la protection des élèves, des étudiants et auprès des agents qui œuvrent dans le système éducatif.

Cette convention favorise une approche intégrée de l'égalité filles-garçons dans les pratiques pédagogiques. Elle permet une mise en réseau des différents acteurs pour développer les complémentarités et les synergies dans les actions mises en œuvre, les échanges de pratiques et une mutualisation des moyens.

La convention s'articule autour de **5 axes prioritaires** :

- Piloter la politique de l'égalité, au plus près des jeunes
- Former l'ensemble des personnels à l'égalité
- Transmettre aux jeunes une culture de l'égalité et du respect mutuel
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles
- Renforcer la mixité des filières et des formations.

Une **soixantaine de fiches actions**, portées par les signataires, vont permettre sa mise en œuvre concrète.